



BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS

F O R U M

N°296 / JUIN 2023



ELECTIONS DE L'ORDRE

ELECTIONS ORDINALES

PERIODIQUE D'INFORMATION DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES



digitally. registered.



eIDAS -
compliant

- ✓ Rapide
- ✓ Économique
- ✓ Légal
- ✓ Sécurisé
- ✓ Écologique



Envoyez vos recommandés en ligne en toute simplicité 24h/24, 7j/7



TESTEZ-MOI

Le recommandé électronique envoyé par Digitally.Registered. **a la même valeur juridique que le recommandé papier.** Ainsi, en cas de litige, il possède une valeur probatoire devant un juge et offre toute la protection nécessaire à l'expéditeur.

Digitally.Registered. répond en tout point à la réglementation européenne **eIDAS** et a reçu **l'accréditation** du gouvernement fédéral belge.

Qu'attendez vous ? Scannez ce QR code et remplissez le formulaire pour recevoir un test !



unifiedpost
GROUP

<https://unifiedpost.com/en/products/digitally-registered>
Anh Dai Lu anh dai.lu@unifiedpost.com +32 4 84 59 62 08

EDITORIAL

Chers confrères,

Les élections ordinales qui approchent sont l'occasion de réaffirmer le sens de notre engagement et de la solidarité qui animent notre barreau. Du 13 au 16 juin 2023, vous êtes appelés à voter pour élire les membres du conseil de l'Ordre français du barreau de Bruxelles qui le guideront dans les années à venir.



Le conseil de l'Ordre joue un rôle essentiel dans la préservation de nos valeurs, la protection de nos intérêts et le maintien de notre excellence professionnelle. Il incarne l'autorité et la représentativité de notre barreau et les membres qui le composent se dévouent corps et âme pour le défendre. Ce sont des femmes et des hommes engagés, passionnés par leur métier et animés par un sens aigu de l'intérêt général.

Ces élections nous donnent aussi l'occasion de témoigner notre reconnaissance envers ceux qui ont consacré leur énergie et leur temps à servir leurs confrères. Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à l'équipe sortante pour son dévouement et son engagement indéfectible envers notre profession.

Si, eu égard à leur nombre, tous les candidats présentés seront élus, cela ne diminue en rien l'importance de votre vote. En participant à ces élections, vous témoignerez de votre soutien à vos confrères, à votre barreau et vous contribuerez à son unité. A l'heure où certains projets tendent à limiter son indépendance, tous les votes compteront. Ils démontreront notre engagement collectif pour notre profession et notre détermination à œuvrer ensemble pour le bien de celle-ci.

Nos combats sont multiples. Nous devons nous battre pour défendre le plus large accès à la justice. Nous devons lutter contre les inégalités et les discriminations. Nous devons défendre sans relâche les droits fondamentaux et l'Etat de droit. Nous devons aussi protéger l'indépendance de notre profession. Ces défis sont immenses mais ils sont essentiels à la Justice.

Enfin, je voudrais souligner que l'esprit de confraternité qui règne au sein de notre barreau est une force dont nous devons être fiers. Les élections ordinales sont l'occasion de renforcer ces liens qui nous unissent.

Je vous invite à prendre part activement à ces élections. Par votre vote, vous contribuez à bâtir le barreau de demain : plus fort, plus juste, plus ouvert et encore plus en adéquation avec les défis de son temps.

Votre bien dévoué,

Emmanuel Plasschaert,
bâtonnier

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES ÉLECTIONS

Les élections ordinales se dérouleront, cette année, du mardi 13 juin 2023 à 12h00 au vendredi 16 juin 2023.



Notre Ordre doit procéder, pour l'année judiciaire 2023-2024, à l'élection :

- Du bâtonnier,
- Du vice-bâtonnier,
- De 15 membres du conseil de l'Ordre,
- Du délégué des volontaires pour l'aide juridique de deuxième ligne,
- Du délégué des stagiaires.

Compte tenu de l'absence de candidatures à la fonction de délégué des avocats inscrits à la liste des volontaires pour l'aide juridique de deuxième ligne, il n'y aura pas d'élection à cette fonction et il sera procédé conformément aux dispositions du R.O.I.

VOTE EXCLUSIVEMENT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Lors des élections de ce mois de juin 2023, les différents votes s'effectueront comme les années précédentes **exclusivement par voie électronique**.

La plateforme de vote électronique sera accessible via le lien communiqué par mail quelques jours avant le début du vote : <https://www.ofabb-elections.be/> à partir du mardi 13 juin 2023 à 12h00. Elle le demeurera jusqu'au vendredi 16 juin 2023 à 12h00. Les votes en cours le vendredi 16 juin 2023 à 12h00 pourront être achevés jusqu'à 12h15. Le vote électronique dans les locaux de l'Ordre (Palais de justice – 1^{er} étage) sera possible les

- **mardi 13 juin 2023 de 12h00 à 16h00,**
- **mercredi 14 juin 2023 de 9h00 à 16h00,**
- **jeudi 15 juin 2023 de 9h00 à 16h00,**
- **vendredi 16 juin 2023 de 9h00 à 12h00.**

INVITATION À VOTER

Une **invitation à voter** sera adressée par le président de la commission des élections, quelques jours **avant le début des élections**, par courrier électronique, à tous les avocats électeurs pour lesquels une adresse électronique individuelle est enregistrée au secrétariat de l'Ordre le mardi 30 mai 2023. Cette invitation à voter contiendra notamment un « nom d'utilisateur » et un « mot de passe » personnels.

RÉSULTATS DES SCRUTINS

Les **résultats des scrutins** seront proclamés lors de l'assemblée générale de l'Ordre qui se tiendra **le lundi 19 juin 2023 à 15h00** suivant les modalités qui seront ultérieurement précisées.

VADE-MECUM DES ÉLECTIONS 2023

Un vade-mecum des élections 2023, dans lequel vous trouverez les explications utiles quant au déroulement de l'ensemble du processus électoral, ainsi qu'un modèle de procuration sont disponibles en suivant les liens ci-après :

[Vade-mecum des élections - Modèle de procuration](#)

EMMANUEL CORNU
Président de la commission des élections



EMMANUEL PLASSCHAERT

Le 20 juin 2022, le barreau de Bruxelles m'a fait l'honneur de m'élire comme bâtonnier pour un mandat de deux ans.

Après une première année de mandat, il n'est certainement pas l'heure d'établir un bilan mais vous trouverez ici, et sans prétention d'exhaustivité, quelques convictions qui détermineront les axes autour desquels je souhaiterais articuler l'action de notre barreau au cours de l'année prochaine.

L'AVENIR DE LA PROFESSION D'AVOCAT

L'avenir de la profession, ce sont aussi et surtout celui de nos plus jeunes. La responsabilité collective du barreau est de s'assurer qu'ils recevront une formation de qualité et bienveillante, que leur stage sera un chemin d'intégration certes exigeant mais respectueux de leur personne afin qu'ils puissent s'épanouir dans l'exercice de la profession tout au long de leur carrière.

Dans la foulée des états généraux du stage qui se sont tenus en 2022, le conseil de l'Ordre a œuvré à une réforme du statut des stagiaires : revalorisation de la rémunération, meilleure prise en compte des périodes d'incapacité et prise en charge des frais de formation par les maîtres de stage. Le travail n'est toutefois pas terminé et Mme la vice-bâtonnière et moi entendons travailler prioritairement, avec l'ensemble des autres barreaux et Ordres communautaires, sur une réforme fondamentale du trajet d'intégration de l'aspirant avocat combinant une formation pratique préalable à l'admission au barreau avec une forme de compagnonnage pendant les premières années de la vie au barreau. Le statut du (jeune) collaborateur retiendra aussi toute notre attention.



© Jean-Jacques De Neyer

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE L'AVOCAT

L'avocat, dans une société devenue éminemment complexe, ne peut plus se borner à répondre aux seuls besoins de droit ou de justice exprimés par son client.

Il se doit de renforcer ou d'acquérir d'autres qualités telles que l'empathie ou le sens de l'écoute. Il doit appréhender que le problème juridique qui lui est présenté n'est généralement que la manifestation d'un conflit plus large, plus humain et qu'il se doit, pour œuvrer utilement, d'intégrer d'autres compétences dans son avis, dans sa négociation ou dans sa défense.

Être un bon avocat ne signifie pas nécessairement être un bon gestionnaire. L'avocat ne peut pourtant être indifférent aux questions de rentabilité et de productivité. Dans ce cadre, dès la rentrée prochaine, l'Ordre proposera en partenariat avec la Solvay Brussels School of Economics and Management, un programme de formation en gestion et leadership conçu spécifiquement aux avocats. Il s'agit de la première étape de ce qui deviendra, je l'espère, l'Académie du barreau destinée à offrir toutes les ressources non-juridiques utiles aux avocats.

UN BARREAU OUVERT, TOLÉRANT ET SOLIDAIRE

Le barreau doit être, demain encore plus qu'aujourd'hui, ouvert, transparent, accueillant, solidaire, présent et actifs hors de ses murs.

L'Ordre remplit ce rôle grâce aux assurances collectives couvrant les risques professionnels auxquels l'avocat peut être confronté (mise en cause de sa responsabilité, perte de revenus liée à une maladie ou un accident, ...), à son service social, à la commission professionnelle et sociale ou à la Fondation Dorff- Zondervan.

L'Ordre mettra également en place l'année prochaine un programme de coaching et de réorientation professionnelle conçu et géré par une organisation spécialisée en la matière afin d'assister les avocats qui, après plusieurs années de barreau, se posent des questions sur leur avenir au sein de notre profession, particulièrement lorsque leurs conditions d'exercice deviennent précaires.

Les commissions « Diversité et inclusion » et « Bien-être psychosocial » de l'Ordre poursuivront leurs travaux afin de combattre sans relâche les préjugés et les discriminations et de veiller au plein épanouissement de tous au sein de la profession.

UN BARREAU ENGAGÉ

Le 12 décembre 2022, plusieurs barreaux se sont réunis sous le péristyle du Palais de justice de Bruxelles pour, d'une part, marquer le soutien des avocats belges envers les citoyens et avocats iraniens et afghans dans leur lutte pour la liberté et d'autre part, dénoncer la manière dont les réfugiés – et en particulier les réfugiés afghans et iraniens – sont accueillis en Belgique. Accompagné de ses proches, j'y avais aussi exprimé la grande inquiétude de nos barreaux quant à la situation d'Olivier Vandecasteele, heureusement aujourd'hui libéré.

Notre barreau ne doit jamais cesser de s'engager et je veux saluer encore ici tous ceux qui, parmi vous, avec courage et abnégation, assistent les demandeurs de protection internationale dans leur légitime demande de respect par l'Etat de ses obligations en matière d'accueil et qui sont quotidiennement les défenseurs de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants venus de loin, fuyant les guerres, la persécution, la misère, et qui se voient refuser un accueil digne de ce nom par un pays qui s'est engagé, en droit, à le fournir.

Jamais, les avocats ne prendront le parti du silence et de l'indifférence. Porte-voix de nos clients, porte-voix de valeurs et libertés fondamentales, porte-voix de l'Etat de droit, nous sommes ceux qui parlerons pour ceux qui ne peuvent pas ou plus parler.

UNE ÉQUIPE

Qu'il me soit permis de remercier pour tout ce qu'ils ont déjà fait et tout ce qu'ils feront encore l'ensemble des membres de mon conseil de l'Ordre mais aussi Me Geoffroy Cruysmans, chef de cabinet du bâtonnier, et tous les membres du cabinet ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Ordre qui œuvrent sans relâche pour notre Ordre.

Je voudrais saluer également tout particulièrement le bâtonnier Maurice Krings, dont le soutien et les conseils m'ont été indispensables. Il a incarné la fonction avec intégrité, intelligence, sagesse et courage. Je lui dois énormément.

Enfin, mes derniers mots seront pour vous, mes chers confrères. Je sais vos préoccupations et vos inquiétudes. Nous vivons une époque qui nous demande à tous un surcroît de courage et d'effort. Pour nos clients, pour notre profession, pour tous ceux qui souffrent et qui ont besoin de nos mots et de nos voix.

**Je serai chaque jour à vos côtés
pour vous assister car tel est le sens
de mon engagement envers vous**

MARIE DUPONT

20 juin 2022. C'était hier. C'était il y a un an.

Je vous proposais alors d'incarner la fonction de (vice)-bâtonnier entre audace et tradition et vous, chères consœurs, chers confrères, m'avez accordé votre confiance.

Un an déjà que je vous proposais d'améliorer le quotidien des avocats en privilégiant la technique des petits pas et que je me suis engagée d'une part à rester accessible et à votre écoute et d'autre part à venir vous chercher pour qu'ensemble, nous fassions du barreau un modèle inspirant.

Avant de vous demander de réitérer votre confiance, je vous invite à découvrir mon bilan de mi-mandat.



1 | GESTION DU STAGE

Cette première année a été consacrée avant tout à la **gestion du stage**.

Demandes d'agrément en qualité de maître de stage, demandes d'inscription à la liste des stagiaires des nouveaux avocats et avocates, suivi du bon déroulement des cours CAPA et des autres obligations du stage, demandes de suspensions ou de dérogations diverses, contrôles de la rémunération et aide à la résolution des conflits entre stagiaires et maîtres de stage, ... la gestion journalière des 950 contrats de stage actuellement en vigueur constitue en soi un job à plein temps.

Fort heureusement, j'ai pu compter sur Mesdames Dominique Dyckmans et Sandrine Peeters qui assurent le secrétariat du stage avec gentillesse, efficacité et dévouement, ainsi que sur Mesdames Carol Maury et Jasmine Ingabire qui s'occupent du département formation avec la même efficacité. Cette équipe peut également compter sur Me Françoise Dache, membre du cabinet du bâtonnier, qui assure la coordination et le suivi des dossiers ouverts au département du stage. L'arrivée de Me Dache m'a permis de libérer un temps précieux pour rester à votre écoute et rester disponible à chaque fois que des avocats stagiaires ou maîtres de stage ont souhaité s'entretenir avec moi.

2 | MISE EN PLACE DE PLUSIEURS PROJETS DESTINÉS À AMÉLIORER LA VIE DES AVOCATS-STAGIAIRES ET DES MAÎTRES DE STAGE

Cette première année a aussi été consacrée à la **mise en place de plusieurs projets destinés à améliorer la vie des avocats-stagiaires et des maîtres de stage**, en marge de la réforme de la situation financière des stagiaires portée par le bâtonnier Plasschaert.

Les informations sur le stage, autrefois disparates, ont ainsi été rassemblées dans un vademecum communiqué à tous les avocats-stagiaires. Le modus operandi des contrôles des obligations du stage a été simplifié pour réduire les désagréments qu'ils entraînaient pour les avocats concernés.

De même, les rapports de fin de stage (maître de stage, stagiaire et chef de colonne) ont été revus pour mieux cibler les informations pertinentes pour l'inscription au Tableau. L'avis des stagiaires sur leurs chefs de colonne se fait dorénavant de manière digitale, comme pour les professeurs CAPA, et est transmis aux intéressés afin de leur permettre de s'améliorer. Enfin, la digitalisation des inscriptions et du suivi des obligations du stage a été poursuivie, en ce compris la conclusion électronique du contrat de stage qui devrait voir le jour prochainement.

Ces projets se sont concrétisés grâce au travail remarquable du Carrefour des stagiaires, de la commission du stage et du conseil de l'Ordre.

De nombreuses séances du conseil ont été consacrées au statut financier des stagiaires, notamment pour augmenter le barème minimal de la rémunération, veiller à une répartition plus juste de leur cotisation à l'Ordre et l'uniformisation de la prise en charge des cours CAPA pour l'ensemble des stagiaires. Il reste encore de nombreux chantiers à mener, principalement pour soutenir les maîtres de stage et pour que la formation des stagiaires soit réellement utile et en accord avec notre temps. Le travail est en cours avec le bâtonnier Plasschaert.

3 | VOUS RENCONTRER

Cette première année a surtout été consacrée à **vous rencontrer** et à vous écouter pour mieux connaître vos préoccupations et vos attentes vis-à-vis de l'Ordre. Vous êtes nombreux à avoir répondu à l'appel et je vous en suis vraiment reconnaissante.

Deux fois par mois, les avocats-stagiaires et leurs chefs de colonne sont venus en nombre me raconter leurs débuts dans le métier d'avocat et ce qu'ils aiment ou non dans leur vie de stagiaire. Les maîtres de stage aussi sont venus à ma rencontre pour m'expliquer le plaisir de former les avocats-stagiaires et les difficultés à faire face aux exigences de l'Ordre dont ils attendent plus de soutien. D'autres rencontres, plus ou moins formelles, ont été organisées. A chaque fois, ce fut l'occasion d'échanger et d'entendre vos suggestions et vos critiques positives ou négatives. Ce fut surtout l'occasion de partager nos visions de la profession et de construire un lien de confiance et le fondement de mes futures actions.

J'aurais voulu faire plus. J'aurais voulu faire mieux. Mais je sors de cette première année avec la satisfaction d'avoir donné le meilleur de moi-même et d'être restée fidèle à mes engagements.

Petit pas par petit pas, je veux continuer à améliorer la vie des stagiaires et des maîtres de stage. Mettre en place des formations pédagogiques pour les professeurs CAPA, revenir à l'oralité des examens CAPA et veiller à ce que ces cours soient réellement utiles pour débiter dans la profession, sans oublier de poursuivre les efforts de communication et de mise à disposition d'outils utiles aux avocats, sont quelques exemples des projets en cours.

Petit pas par petit pas, je vais continuer à venir vous chercher pour œuvrer ensemble à l'amélioration des conditions dans lesquelles nous exerçons notre profession.

L'an prochain, il sera déjà temps de préparer activement mon bâtonnat et de mettre en place un plan d'action stratégique mais il est bien trop tôt pour vous en parler.

Pour l'heure, je souhaite
remercier chaleureusement
toutes celles et tous ceux
qui m'ont accompagnée et aidée
durant cette première année de mandat
et vous demander à toutes et tous
de réitérer votre confiance
en votant à nouveau pour moi le 13 juin

XAVIER DIEUX

Vous m'avez, l'an passé, donné accès au conseil de notre ordre et je vous en suis reconnaissant.

Cette première année de présence et d'activité au sein d'une équipe enthousiaste m'a confirmé la richesse et la diversité de notre Barreau, toute l'importance aussi d'une implication forte au soutien de notre profession et de toutes celles et de tous ceux qui l'exercent avec dévouement et compétence, dans un environnement sociétal où la défense des valeurs du Barreau, parfois menacées ou incomprises, constitue, plus que jamais, une tâche primordiale. C'est dans cet esprit, conforté par un an d'expérience au sein d'un conseil uni, que je sollicite le renouvellement de mon mandat.

La prochaine année judiciaire offrira en effet à notre profession, et à ceux qui seront choisis pour la défendre et la représenter, la chance de poursuivre les travaux entamés et de relever de nouveaux défis. Parmi ceux-ci, je relève, dans le prolongement du travail de toutes celles et ceux qui se sont, jusqu'à présent, investis avec compétence dans cette mission, le renforcement de l'offre du Barreau pour une formation professionnelle au niveau d'excellence que l'évolution incessante et accélérée des lois et des pratiques appelle.

Une réflexion, de fond et de portée plus générale, sur le statut et les missions de l'avocat est aussi en cours à l'échelle nationale et européenne.

Le positionnement des avocats par rapport au renouvellement des aspirations de type éthique ou écologique fait l'objet de propositions et de discussions à propos desquelles il est essentiel que le Barreau fasse entendre sa voix, au soutien de solutions équilibrées, attentives aux évolutions souhaitées et respectueuses des traditions qui font de l'avocat un acteur essentiel de la défense des libertés individuelles et de l'Etat de droit dans tous les secteurs de la vie sociale et économique.

C'est aussi en ayant cet objectif à l'esprit, et animé de la volonté de pouvoir contribuer à sa réalisation, sous l'impulsion de notre Bâtonnier et avec tous les autres membres du conseil, que je soumets à vos suffrages le renouvellement de mon mandat.



XAVIER CARRETTE

Il y a près d'un an, vous m'avez accordé votre confiance et élu au Conseil de l'Ordre.

Ce fut une année riche en enseignements, nourrie d'écoute, d'interventions diverses et d'une volonté constante de porter votre voix.

Certes, mon intervention à la défense d'un accusé au procès des attentats dit de Bruxelles a pris beaucoup de mon temps. Elle m'a rappelé la détresse énorme ressentie par les victimes, l'incompréhension totale de tels actes, mais aussi la volonté des gouvernants d'empiéter au quotidien sur l'oeuvre de justice au mépris des droits humains.

Je sortirai très certainement marqué par ce procès, je le suis déjà.

Pourtant, il participe à une réflexion sur l'adéquation des évolutions législatives, sur l'amélioration de notre pratique

judiciaire et finalement sur la défense de notre profession.

L'heure n'est pas encore au bilan.

Mon désir d'investissement est intact et je souhaite continuer à mettre mes capacités professionnelles et mon humanisme au service de l'Ordre et de mes confrères.



STÉPHANIE DAVIDSON

Il est des élections dont les résultats semblent porter moins d'enjeux et d'incertitudes que d'autres. Tel est le cas du suffrage auquel, avec les seize autres futurs membres du conseil de l'Ordre, je me soumettrai en juin : autant de places à pourvoir que de candidats constitués, les résultats sont courus d'avance.



Pourtant, c'est toujours avec autant de respect et d'humilité face à l'institution et à ses membres et animée d'une intacte envie d'être utile et de servir les avocats que je vous sou mets ma candidature pour un troisième et dernier mandat de conseiller de l'Ordre. Il y a donc bien un enjeu, personnel, à terminer ce qui a été commencé.

Cette volonté d'engagement, elle fait partie de mon caractère depuis ... toujours. J'ai été élevée dans l'esprit que si l'on peut être utile à la communauté, il faut se mettre à son service en faisant avancer les lignes et les projets. Autant dire que, depuis deux ans, je suis comblée et qu'en participant à ma réélection, vous contribuez à mon bien-être personnel ...

Depuis le 1^{er} septembre 2022, j'assume la fonction de secrétaire du conseil et suis reconnaissante au bâtonnier Plasschaert de la confiance qu'il m'a fait. Ce poste m'a permis de comprendre les rouages et le fonctionnement de l'Ordre, de prendre part à l'organisation des séances du conseil et d'en établir les procès-verbaux, de participer aux travaux des commissions de déontologie de notre Ordre et de l'OBFG et aux comités de direction de l'Ordre. J'ai également poursuivi ma participation aux travaux de la commission professionnelle et sociale et assuré la vice-présidence de la commission bien-être psychosocial, deux commissions destinées à assurer un soutien aux avocats, à réfléchir à la profession et à offrir des solutions et pistes de réflexion pragmatiques et concrètes. La commission bien-être psychosocial, créée en septembre 2022, a notamment conscientisé le barreau sur les enjeux psychosociaux, en organisant des formations sur le bien-être au travail et le leadership bientraitant. Et, enfin, j'ai œuvré à l'exécution de diverses missions confiées par le bâtonnier, telles que l'organisation du colloque de rentrée consacré au thème « État de droit et justice sous l'angle de l'avocat, acteur de justice, rempart, défense de la défense » et de différents autres événements (et notamment la projection du film « Judges Under Pressure », manifestation du 12 décembre 2022 en soutien aux avocats afghan et iraniens ainsi qu'à M. Olivier Vandecasteele, colloque du 2 juin 2023 sur la médiation et l'arbitrage).

Cette fonction et ces tâches se sont appuyées sur de nombreuses autres personnes, avocats ou non, tant au sein du personnel de l'Ordre que du cabinet du bâtonnier, du conseil de l'Ordre ou de commissions ; ces interactions ont constitué une formidable source d'enrichissement et d'apprentissage. J'y vois le sel de cette extraordinaire expérience que je serai ravie et honorée de poursuivre pour une année supplémentaire, quelle que soit ma fonction à venir au sein du conseil.



DAMIEN HOLZAPFEL

Il y a un an vous m'avez fait l'honneur de m'élire comme membre du Conseil de l'Ordre, et je vous en remercie encore. Un an déjà ! Que le temps passe vite...

Cette année passée au sein du Conseil de l'Ordre a été passionnante et m'a renforcé dans la conviction qu'il est indispensable d'œuvrer collectivement pour protéger les valeurs essentielles qui caractérisent notre profession et nous permettre de continuer à l'exercer dans de bonnes conditions.

Au cours de cette année, j'ai notamment eu le plaisir d'exercer la fonction de vice-président du bureau d'aide juridique aux côtés de Me Pierre HUYBRECHTS et sous la présidence de Me Renaud GOOSSENS et de membre du comité de déontologie.

J'ai ainsi été amené à répondre à des plaintes de justiciables bénéficiant de l'aide juridique et à me pencher sur des questions d'ordre déontologique opposant des confrères dans le cadre du traitement d'un dossier.

La participation aux séances hebdomadaires du Conseil de l'Ordre m'a permis de nourrir le débat et la réflexion sur les sujets passionnants et souvent fondamentaux pour l'exercice de la profession qui y sont traités.

J'ai ainsi pu mesurer à quel point il pouvait parfois être compliqué de concilier des impératifs différents dans des règlements s'appliquant à toute la profession et comme toute décision prise pouvait avoir des implications délicates.

Je serais ravi de pouvoir poursuivre ce mandat passionnant et c'est la raison pour laquelle je vous sou mets à nouveau ma candidature pour une deuxième année au sein de notre Conseil de l'Ordre.



FRANÇOIS COLLON

Après une première année d'apprentissage et d'adaptation aux procédures propres à l'organisation de notre Ordre, ma seconde année fut consacrée à plusieurs projets dans des domaines variés.

En tant que trésorier-adjoint, sous la direction de Me Didier Chaval et avec la collaboration précieuse et indispensable de notre directeur financier Juan Ariza, je me suis évidemment intéressé à la tenue des comptes de l'Ordre et d'Avocats.be, à l'élaboration et au suivi du paiement des cotisations et aux demandes de dispense, ce qui relève de la gestion courante. Dans ce cadre, j'ai également participé aux travaux et formations relatifs au contrôle du respect de la législation anti-blanchiment et de nos règlements relatifs aux comptes de tiers.

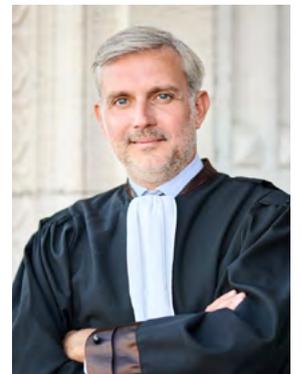
Mais la participation au conseil de l'Ordre implique également de s'investir dans la réalisation du programme fixé par le bâtonnier. J'ai ainsi eu le plaisir d'œuvrer à la réforme du statut des stagiaires (revalorisation de la rémunération, meilleure prise en compte des périodes d'incapacité et prise en charge des frais de formation) mais aussi, avec Me Pierre-Yves Thoumsin, à la création d'un programme de formation non-juridique à destination des avocats, première pierre de

ce qui, nous l'espérons, deviendra prochainement l'« Académie du barreau ».

Car c'est la mission essentielle du conseil de l'Ordre que de se mettre au service de tous les confrères et de tâcher de leur offrir aide et assistance dans l'exercice de leur profession. Une mission profondément humaine.

Et cette humanité, qui est au cœur de la confraternité qui doit nous animer, j'entends qu'elle soit ma ligne directrice comme trésorier de l'Ordre l'année prochaine, si vous me renouvez votre confiance.

Pour un aperçu complet de mon parcours, de mes activités et de mes centres d'intérêt professionnels, je vous invite à consulter <https://www.linkedin.com/in/francoiscollon/>.



AUGUSTIN DAOÛT

Un an déjà s'est écoulé depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'élire au Conseil de l'Ordre.

Le jour de mon élection, j'étais tout à la joie d'avoir reçu votre soutien et impatient de mesurer la tâche dans laquelle je venais de m'engager.

Durant cette année, le Bâtonnier Plasschaert a souhaité que j'assure la fonction de secrétaire adjoint, à l'appui de Me Stephanie Davidson. Cette fonction s'est avérée des plus intéressantes, tant humainement qu'intellectuellement, mais aussi très intense !

Sous le bienveillant écolage de Me Davidson, que je remercie sincèrement, j'ai appris à rédiger des procès-verbaux de la Commission de stage, à préparer les dossiers qui sont à l'agenda de nos séances, à anticiper les questions qui se posent lors des séances administratives.

Les secrétaires de l'Ordre doivent savoir jongler avec les règles déontologiques raison pour laquelle j'ai eu l'occasion de participer aux réunions du comité de déontologie du Barreau de Bruxelles et à celles de l'OBFG.

En tant que secrétaire adjoint, j'assume le secrétariat des travaux de la Commission du stage, mais également diverses tâches ponctuelles qui me sont confiées par le Bâtonnier Plasschaert – qui ne manque pas de projets ! – tels que le

partenariat avec la Libre Belgique ou l'organisation des conférences « Justice en vérité ».

La fonction est intense, mais elle me plaît, car elle me permet de développer une vision transversale du Barreau.

Si mon expérience de cette année s'est avérée extrêmement enrichissante sur le plan intellectuel, elle l'a été tout autant sur le plan humain. Etre confronté à diverses réalités du Barreau et aux difficultés que traversent parfois certains de nos membres, m'a rappelé toute l'importance de la solidarité et du respect que nous devons nous témoigner. Par ailleurs, j'ai eu la chance de siéger à l'Ordre aux côtés d'avocats bienveillants, investis et respectueux de la parole de chacun. C'est avec une certaine mélancolie que je dis au revoir aux membres du Conseil qui sortent de fonction cette année, mais c'est aussi avec beaucoup d'enthousiasme que je vais rencontrer – si vous m'accordez encore votre confiance – les nouveaux membres qui nous rejoindront !



PIERRE HUYBRECHTS

A l'issue d'une seconde année passée au conseil de l'Ordre, c'est avec enthousiasme que je présente ma candidature pour un renouvellement de mon mandat.

Après 18 années de pratique du métier d'avocat, j'ai pu découvrir de l'intérieur le fonctionnement de nos institutions et me familiariser avec les tâches du Conseil de l'Ordre.

Ce second mandat m'a permis d'assumer la fonction de vice président du BAJ ce qui m'a amené notamment à traiter les plaintes formulées par les justiciables ou les confrères et les consœurs pratiquant l'aide juridique mais aussi les réclamations des querulents. J'ai également pu contribuer à la mise en place d'une nouvelle plateforme informatique du BAJ et je me suis personnellement investi dans diverses réformes liées au BAJ, qu'il s'agisse de la révision de la nomenclature ou les réflexions liées à l'organisation du BAJ. Ces projets sont encore en cours et j'ai à cœur de les poursuivre l'année prochaine.



Être membre du Conseil de l'Ordre implique également de contribuer à la mission des enquêtes disciplinaires, tâche exigeante mais indispensable. Dans ce cadre, j'ai été à l'écoute de nos confrères en difficultés, en gardant à l'esprit l'importance de nos obligations déontologiques et l'exigence de l'excellence dont nous devons faire preuve pour garder les confiances des autorités de justice au sens large. J'ai également été chargé de représenter le Bâtonnier afin de veiller à la préservation du secret professionnel lors de procédures de saisies diligentes à l'égard de nos confrères.

L'engagement au Conseil de l'Ordre représente une charge de travail importante et j'ai pu constater au quotidien qu'au-delà des événements plus visibles vers l'extérieur, festifs ou autres, il s'agit avant tout de consacrer une partie de son temps à la défense des intérêts de l'avocature, à garantir le respect du secret professionnel et l'indépendance des avocats.

C'est un honneur de pouvoir y contribuer, au sein d'un groupe de confrères et de consœurs dévoués à notre Barreau et j'espère ainsi que vous m'accorderez votre confiance pour poursuivre cet engagement.

PIERRE-YVES THOUMSIN

Comme une partie de hockey sur glace, un mandat au conseil de l'ordre se divise en tiers-temps. J'en achève un premier, qui m'a permis de prendre mes marques, acquérir de la vitesse et déjà offrir à mes coéquipiers quelques passes décisives.



Outre ma participation aux travaux de la commission du stage ou le suivi de nos partenariats avec hub.brussels et les universités, mes principales missions ont touché à la communication et à la création de services à valeur ajoutée pour les avocats de notre barreau.

Au cours de l'année judiciaire écoulée, nous avons renforcé notre présence sur les réseaux sociaux, afin d'être au plus proche de vous, mais également d'informer la société civile de nos actions en faveur des avocats et de notre profession dans son ensemble.

Je souhaiterais également lever un coin du voile sur deux projets que m'a confiés le bâtonnier et qui verront bientôt le jour. Le premier a pour vocation de renforcer les compétences entrepreneuriales des avocats, grâce à des formations de qualité dispensées au sein d'une « académie du barreau ». Le second vise à faciliter le recrutement des cabinets bruxellois, par le biais d'une plateforme intuitive dédiée à notre profession.

Ces projets s'inscrivent dans le long terme et un deuxième tiers-temps sera indispensable à leur aboutissement. Je vous invite dès lors à me renouveler votre confiance, afin de remonter sur la glace et pousser le palet au fond de la cage !

Pour un aperçu complet de mon parcours, de mes activités et de mes centres d'intérêt professionnels, je vous invite à consulter <https://www.linkedin.com/in/pythoumsin/>.

DAVID RAMET

Ma présence dans ce numéro n'est pas le fruit d'une erreur du rédacteur en chef.



Le texte réglementaire est pourtant clair : les membres du conseil de l'ordre sont élus pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Malgré la clarté apparente d'un texte, je me soumetts, à nouveau et une dernière fois, à vos suffrages.

En effet, le Bâtonnier m'a demandé de prolonger mon mandat d'une année complémentaire, conformément à la dérogation envisagée par l'article 3.6.4 du règlement d'ordre intérieur de notre ordre.

L'idée qui sous-tend cette prolongation est de me permettre de poursuivre différents projets en cours dans le département de la formation professionnelle.

Deux projets sont particulièrement actuels :

1. LE PROJET GOUVERNEMENTAL DE RÉFORME DE LA FORMATION DES AVOCATS

Le ministre de la Justice souhaite moderniser la formation initiale des avocats, et consulte notre profession à cet égard.

Le projet évoqué place la formation professionnelle initiale en amont de la prestation de serment, à la manière du modèle français, mais sans toutefois supprimer le stage, qui serait maintenu à l'issue des épreuves et après la prestation de serment.

Des négociations sont en cours, et notamment sous l'égide de l'OBFG, en vue d'obvier aux écueils liés tant au statut des stagiaires -« élèves avocats », qu'au financement du coût de la formation.

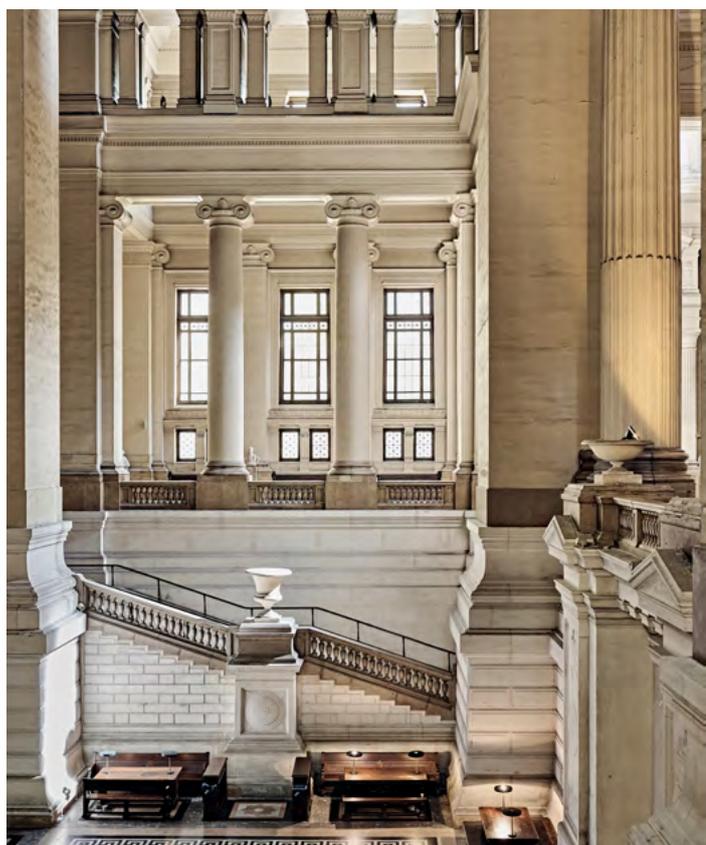
2. LE PROJET LITEL

Initié par la commission européenne, il vise à uniformiser la formation des avocats dans l'union, et plus précisément, à prévoir un socle commun dans la formation des avocats dans l'ensemble des états membres.

Dans ce cadre, j'ai eu l'occasion de me rendre à Paris en septembre pour représenter l'ordre.

Je souhaiterais donc pouvoir poursuivre les négociations entamées afin de faire valoir au mieux les intérêts de notre profession.

Je serais ravi, à cet égard, de pouvoir recueillir votre opinion sur les deux projets évoqués, afin de pouvoir dessiner ensemble le barreau de demain.



MARIANNE WARNANT

Avocate depuis 33 ans, médiatrice agréée depuis bientôt 25 ans, je pratique essentiellement le droit familial après avoir collaboré durant 10 ans en matière fiscale, immobilière et faillites, au sein de grands cabinets.



Indépendante dans l'âme, j'exerce seule ce beau métier, tout en ayant recours à un réseau proche d'autres confrères qui m'assistent, me remplacent, m'écoutent et m'aident énormément, pratiquant l'échange et la solidarité, en toute confiance, ce qui me paraît essentiel à la pratique actuelle de notre profession.

Chacun, comme avocat, nous avons notre spécificité et notre personnalité, nos connaissances et nos expériences, et nous espérons les mettre au service du client, justiciable ou non. Mais c'est en alliant nos forces, tous ensemble, que nous pourrons affronter les nombreux enjeux de notre profession, en s'adaptant au monde qui avance à la vitesse de l'éclair, ce qui nous oblige à réinventer notre pratique quotidienne et, ainsi, faire face à tous ces nouveaux défis répétés.

Réfléchir, prendre du recul, et rester attentifs à nos besoins comme avocat, me paraît une priorité. Ce besoin rencontré, nous aurons la possibilité d'accéder aux attentes de nos clients, accédant à cette nouvelle ère qui s'ouvre à nous...

SÉBASTIEN CHAMPAGNE

Inscrit au Barreau de Bruxelles depuis 1994, je travaille depuis plus de 23 ans au sein du cabinet Jones Day dans le domaine du contentieux.



J'ai en outre le plaisir de dispenser les cours CAPA de procédure civile depuis 2016 et c'est à chaque fois une expérience enthousiasmante et enrichissante de pouvoir échanger avec nos plus jeunes confrères qui forment l'avenir de notre profession. En parallèle de mes activités d'avocat, je suis également juge suppléant auprès du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles depuis 2014.

Vingt-huit ans après avoir revêtu une toge pour la première fois, mon enthousiasme professionnel est intact. Nous exerçons une profession non seulement exigeante et passionnante mais également unique en ce sens que nous jouons un rôle essentiel dans le fonctionnement démocratique de notre société et dans la garantie d'un état de droit.

Notre Barreau regroupe aujourd'hui des réalités, des pratiques et des associations diverses. C'est ce qui fait sa richesse. Il me semble important que cette diversité soit également reflétée au sein du Conseil de l'Ordre.

Même si nos besoins et nos attentes individuels à l'égard de l'Ordre sont différents, nous restons tous liés par des valeurs et de principes qui doivent transcender nos différences. Nous serons toujours plus forts ensemble pour promouvoir notre profession et relever les importants défis auxquels elle est confrontée.

C'est fort de ces convictions que j'ai décidé de présenter ma candidature et de me mettre ainsi plus activement au service de notre Ordre

ANNE-SOPHIE LOPPE

Attirée par le monde judiciaire de par mon environnement familial, tout a réellement commencé pour moi, en septembre 2002, au cabinet Wery (entre-temps devenu Wery Legal), où Me Maurice de Borman m'a fait l'honneur de devenir mon maître de stage. Fonction qu'il a largement accomplie, avec beaucoup d'humanité.



Aujourd'hui encore, il continue de m'inspirer, pas ses talents artistiques notamment. Ce cabinet est une structure familiale, à taille humaine, où j'ai beaucoup appris et côtoyé des confrères dévoués et investis.

J'y ai rapidement développé une clientèle « bajiste » en droit de la jeunesse, droit de la famille et, protection des personnes et des biens. La défense des personnes les plus précarisées me tient à cœur. Elle est essentielle, tout comme l'accès à la justice et, le respect de leurs droits. Comme l'a dit Nelson Mandela, « Priver les gens de leurs droits fondamentaux revient à contester leur humanité même ».

Depuis 2010, j'ai lancé notre cabinet à mon domicile, ce qui me permet de concilier, du mieux possible, notre belle profession et une vie de famille et sociale bien remplie, avec l'aide précieuse de fidèles et merveilleuses collègues (merci !) avec lesquelles je viens de fêter mes vingt ans de barreau (déjà...). Ecouter, conseiller, soutenir, faire entendre, mettre de l'huile dans les rouages, « faire des vagues » (tu te reconnâtras), défendre, ... font partie de nos engagements au quotidien, avec une juste distance, en perpétuel mouvement.

Ce n'est qu'après 10 ans de barreau que j'ai finalement pris le temps de m'investir, avec énormément de plaisir, dans notre Ordre, en devenant chef de colonne, puis membre de la CAJ et, enfin, déléguée des chefs de colonne, ce qui me permet de participer aux travaux de la commission du stage, sous la présidence bienveillante, éclairée et, efficace, de notre vice-bâtonnière.

Tout ceci a renforcé mon envie d'en faire plus et pour tous les avocats. La diversité de notre Barreau est une force et une richesse. Nos valeurs sont une évidence. A nous de les porter haut et fort. Je suis pleine d'admiration devant ces confrères qui s'engagent depuis leur inscription à la liste des stagiaires et jusqu'à leur dernier souffle, ce que je découvre en participant, depuis peu (il n'est jamais trop tard, n'est-ce pas ?), aux activités du Carrefour des stagiaires, de la Conférence du jeune barreau et, de notre Ordre.

Si vous nous faites l'honneur de vos suffrages et de nous soutenir, malgré l'absence de suspense cette année, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'apporterai ma petite pierre à l'édifice et que je continuerai à échanger avec vous. Voter est avant tout un droit, exercez-le

CAROLINE PEPIN

Depuis aussi longtemps que je me souviens, j'ai toujours voulu être avocate. Lutter contre l'injustice et permettre à quiconque d'être défendu me semblait être une évidence.



Mon parcours n'a fait que renforcer ces convictions. Après avoir étudié le droit pénal et la criminologie à l'université, j'ai eu la chance d'être formée par des mentors exceptionnels. Mon patron et mon chef de colonne m'ont permis de trouver ma place au barreau tout en m'enseignant les valeurs essentielles de notre métier : l'indépendance, l'équité, la confraternité, le respect de la déontologie... Leur humour, leur professionnalisme mais aussi leur bienveillance m'ont accompagnée tout au long de mon stage. Je garde un souvenir précieux de ces années.

Une fois inscrite au tableau, j'ai naturellement rejoint le Bureau d'Aide Juridique pour assurer des consultations de première ligne. Je me suis impliquée dans la vie du barreau, notamment en tant que membre de la Conférence du Jeune Barreau, de la commission petites structures et de la Commission d'Aide Juridique dont j'ai assuré la co-présidence. J'ai été co-responsable de la section jeunesse du Bureau d'Aide Juridique et j'ai assumé la fonction de déléguée des chefs de colonne. Le travail en équipe, le partage d'expériences, la consultation des pairs permettent selon moi de trouver des solutions et de mener à bien de nouveaux projets.

Le droit pénal et le droit de la jeunesse sont mes matières privilégiées car j'aime le contact humain, venir en aide aux plus défavorisés et me battre pour le respect des droits de la défense. J'adore plaider au palais, négocier et discuter entre confrères, ce qui permet de tisser des liens de qualité.

Depuis plusieurs années, en tant que chef de colonne, je prends plaisir à échanger avec les stagiaires sur leurs préoccupations, leurs attentes et leurs doutes, tout en contribuant à leur formation professionnelle et à leur intégration au barreau. J'ai à cœur de leur offrir l'accompagnement dont j'ai moi-même pu bénéficier et les rassurer sur la possibilité de concilier vie professionnelle et vie privée.

Je m'épanouis pleinement au barreau et adore partager ma passion pour ce métier. Je participe chaque année à l'action « Avocat dans l'école » pour faire découvrir les richesses de notre métier aux plus jeunes et enseigner le droit de la jeunesse dans une haute école.

Je suis passionnée, organisée, engagée et prête à relever de nouveaux défis.

Me présenter pour siéger au Conseil de l'Ordre est pour moi l'opportunité de me consacrer davantage à notre métier, de partager mes convictions et de contribuer activement à notre État de droit, pilier essentiel de la démocratie

FABRICE HAMBERSIN

Avocat depuis 2004, j'ai eu le plaisir d'effectuer mon stage d'avocat auprès de Me Bernard MOUFFE.



Je garde un souvenir ému de cet apprentissage et particulièrement de la transmission des valeurs essentielles à notre profession d'avocat :

- l'indépendance tant vis-à-vis du client que des magistrats
- le respect et l'empathie nécessaires vis-à-vis du client
- la recherche d'une stratégie, concertée avec le client, pour la résolution de ses problématiques

J'ai eu la chance de m'épanouir et de me spécialiser depuis presque 20 ans en droit de la propriété intellectuelle et en droit de la communication tant dans le conseil que dans le contentieux.

Par la suite, j'ai poursuivi mon parcours d'avocat au sein de deux petites structures, ARTEGAL et SOLITIS ; des expériences dont je ne garde que de précieux souvenirs. J'ai rejoint récemment un nouveau cabinet AEQUALAW, dans lequel j'ai le plaisir de côtoyer de plus jeunes avocates et avocats aux parcours diversifiés.

Depuis mes débuts, j'ai toujours désiré m'impliquer dans la vie de notre Barreau. Je garde ainsi de merveilleux souvenirs de mon passage au sein du Carrefour des stagiaires.

De même, ayant été impressionné par mon chef de colonne, Me Damien STAS DE RICHELLE, j'exerce la fonction de chef de colonne depuis l'année-judiciaire 2015-2016.

Cette fonction de mentor auprès de « mes » stagiaires de colonne me donne beaucoup de satisfaction car elle permet d'aider nos Consoeurs et Confrères plus jeunes tant en termes de formation lors des réunions de colonne qu'en termes de suivi de leur parcours, notamment en les conseillant dans la gestion des difficultés rencontrées durant leur stage.

A ce titre, j'ai été amené à exercer la fonction de Délégué des chefs de colonne durant les années judiciaires 2017-2018 et 2018-2019 et ai siégé au sein de la Commission du stage avec les Bâtonniers Michel FORGES et Maurice KRINGS.

Ensuite, j'ai eu le plaisir de travailler, l'an dernier, aux côtés de Me Caroline PEPIN pour co-présider la Commission d'aide juridique du Barreau de Bruxelles, suite à la disparition brutale de Me Virginie DODION. Cette mission, à savoir l'organisation de permanences juridiques de premier conseil sur tout le territoire de la Région bruxelloise, m'a permis de prolonger cet engagement et de travailler en collaboration avec les autorités de l'Ordre, la Ministre de tutelle, l'administration, les Consoeurs et Confrères ainsi que les justiciables avec le souci de générer des accords et compromis entre toutes les parties concernées

A côté de ma profession d'avocat, j'exerce la fonction de professeur dans une Haute Ecole spécialisée dans le graphisme et la communication où j'enseigne mes matières de prédilection : la propriété intellectuelle et le droit de la communication.

Ceci me permet de poursuivre mon envie de transmission aux plus jeunes.

Depuis 2013, je possède le certificat de Médiateur civil et commercial. Je suis intimement convaincu qu'il est utile, dans la construction de la stratégie avec tout client d'envisager les modes alternatifs de règlements des litiges tels que la médiation ou la conciliation. A ce titre, je me réjouis de voir s'ouvrir, au sein des différents Cours et Tribunaux de notre arrondissement judiciaire, des chambres de conciliation préalable au contentieux classique.

Aujourd'hui, je souhaite poursuivre mon engagement par ma candidature au Conseil de l'Ordre, afin de découvrir encore davantage la richesse humaine et la diversité de notre Barreau et de travailler au service de toutes et de tous

JÉRÔME HENRI

Ma candidature au conseil de l'Ordre est motivée par un triple intérêt.



Le premier, de pouvoir améliorer notre quotidien en contribuant au bon fonctionnement de notre barreau. Celui-ci constitue en effet le support nécessaire de notre profession et notre plus petit commun dénominateur. Nous sommes tous concernés par ses compétences, notamment en matière de déontologie, de formation professionnelle ou d'organisation du stage.

Le deuxième, de tenter de repenser notre futur en participant à des réflexions sur notre profession, l'adéquation de ses valeurs avec celles véhiculées par notre société, sa place dans le tissu socio-économique ou ses conditions d'accès.

Le dernier, de créer et de renforcer les liens qui nous unissent et constituent tant la plus-value que la singularité de notre métier.

Ces trois raisons ont motivé, depuis mon inscription au barreau en 2011, mon implication au sein du Carrefour des stagiaires (dont je fus délégué en 2013-2014), de la Conférence du jeune barreau (dont je fus président en 2019-2020) et en qualité de professeur CAPA depuis 2020.

Me présenter à vos suffrages cette année m'apparaît comme une évidence.

A un moment charnière de ma carrière, je me souviens des intérêts défendus au sein du Carrefour des stagiaires et de ma réalité en qualité de jeune collaborateur.

Associé depuis près de quatre ans au sein d'une jeune structure en croissance, je suis conscient des enjeux liés à la satisfaction de la clientèle, à la gestion d'un cabinet, au juste équilibre des rémunérations et à l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale.

Enfin, je partage des liens d'amitié avec nombre de nos consœurs et confrères plus expérimentés.

J'aspire à comprendre et à exprimer ces différentes sensibilités dans le cadre de mon investissement au sein de l'Ordre et à pouvoir être à votre écoute et à votre service

La **force** de conviction
de vos textes aussi
dans leur **traduction**

L'expérience et l'excellence en traduction
juridique, technique, médicale et financière
Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles | Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 | translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com



PAUL JANSSENS SA
Les langues du monde au cœur de l'Europe

ON CONNAÎT CETTE POLITIQUE,
ELLE N'A JAMAIS
PROUVÉ SON EFFICACITÉ
POUR PRÉPARER L'AVENIR.



SOYEZ PRÉVOYANT...
ET, DÈS AUJOURD'HUI, PENSEZ À DEMAIN
AVEC LA PENSION
LIBRE COMPLÉMENTAIRE
POUR INDÉPENDANTS (PLCI)
ET LA CONVENTION DE PENSION POUR
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (CPTI)

CAISSE DE PRÉVOYANCE
des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants



**DÉCOUVREZ NOS PRODUITS DE PENSION
POUR AVOCATS, HUISSIERS DE JUSTICE
ET AUTRES INDÉPENDANTS**

Pour toute question ou proposition personnalisée,
contactez-nous à l'adresse info@cpah.be
ou appelez-nous au 02 534 42 42



AVENUE DES ARTS 56, 1000 BRUXELLES - INFO@CPAH.BE - WWW.CPAH.BE

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55002

FORUM

PERIODIQUE D'INFORMATION DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES

BUREAU DE DÉPÔT : Bruxelles X

EDITEUR RESPONSABLE : Marc Isgour - Palais de Justice - Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles

RÉDACTEUR EN CHEF : Marc Isgour - marc.isgour@barreaudebruxelles.be

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Xavier Carrette, Sébastien Champagne, François Collon Windelinckx, Stéphanie Davidson, Xavier Dieux, Marc Dallemagne, Augustin Daoût, Marie Dupont, Fabrice Hambersin, Jérôme Henri, Damien Holzapfel, Pierre Huybrechts, Marc Isgour, Anne-Sophie Loppe, Caroline Pepin, Emmanuel Plasschaert, David Ramet, Pierre-Yves Thoumsin, Marianne Warnant et Pierre Winand.

CONCEPTION & RÉALISATION :

Ibis Advertising - Isabelle Monteyne - im@ibis-advertising.com

Photo de couverture: © Triptyque

PUBLICITÉ : Custom Régie - Thierry Magerman - T. + 32 2 361 66 76 - thierry@customregie.be



FORUM EN LIGNE
AVOCATS





Restez maître de vos mandats

En tant qu'avocat-e, huissier-ère ou notaire, vous êtes responsable de plusieurs mandats judiciaires. Complexe et chronophage? Découvrez ING Multi Mandate, une plateforme digitale qui vous permet de gérer efficacement vos mandats. **Actuellement gratuit pendant 12 mois*, c'est le moment d'essayer!**

Testez ING Multi Mandate maintenant via ing.be/imm



do your thing

*Offre valable à des fins professionnelles et privées, sous réserve d'acceptation par ING Belgique et d'accord mutuel. Les services Privalis d'ING sont réservés aux avocats(-stagiaires), (candidats-)notaires ou (candidats-)huissiers de justice. Les conditions et modalités des produits et services ING (règlements, tarifs et taux, fiches produits et toutes autres informations complémentaires) sont disponibles dans toutes les agences ING et sur ing.be. ING Belgique SA - Banque - Avenue Marnix 24 - B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789 - Courtier d'assurances inscrit à la FSMA sous le n°12381A. Editeur responsable : Philippe Wallez - Cours Saint-Michel 60 - B-1040 Bruxelles - Belgique • 05/2023.